

# **CBRE Immo Pro**

**MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU**

**Tarifs en vigueur à compter du 15 mai 2025**

Honoraires d'agence portant sur toutes les transactions : locaux commerciaux, bureaux, locaux professionnels, entrepôts, terrains ...

## **HONORAIRES DE LOCATION**

- 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, répartis ou non entre le Bailleur et le Preneur, selon convention entre les parties, soit 36 % TTC.

## **HONORAIRES DE LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE**

HONORAIRES à la charge du Preneur :

- Jusqu'à 150 000 Euros de droit d'entrée : 10 % HT du prix du droit d'entrée, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros de droit d'entrée : 8 % HT du prix du droit d'entrée, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.
- + 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, soit 36 % TTC.

## **HONORAIRES DE CESSION DE DROIT AU BAIL**

HONORAIRES à la charge du Cessionnaire :

- Jusqu'à 150 000 Euros du prix de cession : 10 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros du prix de cession : 8 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.
- + 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, soit 36 % TTC.

## **HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL**

- 1 200 € HT, TVA en sus, soit 1 440 € TTC, de frais de rédaction de bail, en sus des honoraires de location et à la charge du Preneur.

## **HONORAIRES DE REDACTION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE**

Honoraires répartis ou non entre le Bailleur/Preneur et le Cédant/Cessionnaire, selon convention entre les parties :

- 400 € HT, TVA en sus, soit 480 € TTC.

## **HONORAIRES DE VENTE**

Honoraires répartis ou non entre l'Acquéreur et le Vendeur, selon convention entre les parties, à savoir :

de	1,00 €	à	100 000 €	.....	9,00 %HT / 10,80 %TTC
de	100 001 €	à	200 000 €	.....	7,50 %HT/ 9,00 %TTC
de	200 001 €	à	300 000 €	.....	7,00 %HT/ 8,40 %TTC
de	300 001 €	à	400 000 €	.....	6,50 %HT/ 7,80 %TTC
de	400 001 €	à	500 000 €	.....	6,00 %HT/ 7,20 %TTC
de	500 001 €	à	700 000 €	.....	5,50 %HT/ 6,60 %TTC
		à partir de	700 001 €	.....	5,00 %HT/ 6,00 %TTC

S'ajoute à ces honoraires, le montant de la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

## **HONORAIRES DE COMMERCIALISATION DE PARCS D'ACTIVITE COMMERCIALE (Retail Park)**

À la charge du Promoteur :

- Honoraires de conseil et d'assistance du promoteur : 20 € HT le m<sup>2</sup> SHON loué ou vendu, TVA en sus, soit 24 € TTC.

Rappel : S'agissant des honoraires de vente ou de location, il y a lieu de se référer aux tarifs susmentionnés.

## **HONORAIRES D'AVIS DE VALEUR ET D'ÉTUDE DE MARCHÉ**

- Entre 500 € et 8 000 € HT, TVA en sus\*

\*Sous réserve des caractéristiques des biens à évaluer.

## **HONORAIRES DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

### **HONORAIRES à la charge de l'Acquéreur**

- Jusqu'à 150 000 Euros du prix de vente du fonds de commerce : 10 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros du prix de vente du fonds de commerce : 8 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.

Le montant minimum ne devra pas être inférieur à 7 650 € HT, soit 9 180 € TTC.

## **HONORAIRES DE MISSION D'APPORT D'AFFAIRES / COWORKING**

### **HONORAIRES à la charge du Propriétaire**

- 10 % HT du prix hors taxes des prestations pendant la durée d'occupation des locaux.